

Lettre de relance

Art. L. 257-0 B du Livre des procédures fiscales

Vos contacts

Votre centre des finances publiques

SIP FIGEAC

Par messagerie sécurisée : dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone : 05 65 50 70 09

Accueil du public : horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact et prise de RDV »SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

SD : 86550779371343M

6385-032286-0075-2



Vos références

Numéro fiscal : 30 27 112 960 060

Référence du document : 25 46 0052727 60

Date d'établissement : 24/11/2025

SAINTE-MARIE NICOLAS
LA REMISE
46100 CARDAILLAC

Je vous contacte concernant vos **TAXES FONCIERES** car vous n'avez pas payé dans les délais la totalité de la somme due.

Vous devez régler au plus vite le montant « Reste à payer » précisé ci-contre. Ce montant prend en compte la majoration de 10 % pour retard ou absence de paiement à la date limite de paiement (indiquée sur votre avis d'impôt). Si vous avez déjà payé ou si vous rencontrez des difficultés, je vous invite à me contacter rapidement.

Si vous ne payez pas le montant « Reste à payer » dans les 30 jours maximum qui suivent la notification de ce document, je poursuivrai la procédure afin d'obtenir le versement rapide de ce montant.

Vous disposez de ce même délai de 30 jours pour contester les majorations appliquées (article L. 80 D du livre des procédures fiscales).

Restant à votre disposition,

Le comptable public
NOGUES ISABELLE

Votre situation

Situation arrêtée au (1) :	18/11/2025
----------------------------	------------

Montant de l'impôt	48,00 €
--------------------	---------

Versements effectués dans les délais (2)	
--	--

Reste à payer à la date limite de paiement	48,00 €
--	---------

Majoration de 10% (3)	+	5,00 €
-----------------------	---	--------

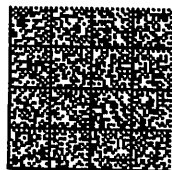
Versements effectués hors délais	
----------------------------------	--

Reste à payer	53,00 €
---------------	---------

Vous pouvez payer en ligne sur impots.gouv.fr ou par smartphone ou tablette.

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
SI VOS COORDONNÉES PERSONNELLES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
OU EN CAS DE MODIFICATION, LE DOCUMENT NE SERA PAS TRAITÉ.

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations à la rubrique « Modes de paiement »

Réservé à l'administration :
46036/221/2025

Partie à détacher suivant les pointillés

À ponctuel : en signant
«er des instructions »
«blier votre comp
« droit d'erre